

# COMMUNE D'AURIAC

## DEPARTEMENT DE LA CORREZE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES), Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX),

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

### 2023/045 - CAMPING MUNICIPAL - TARIFS 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs journaliers au Camping Municipal pour l'année 2024 :

	HT	TTC
✓ Adultes	4.09 €	4.50 €
✓ Enfants (- de 7 ans)	2.27 €	2.50 €
✓ Emplacement	2.27 €	2.50 €
✓ Véhicule	2.27 €	2.50 €
✓ Branchement électrique	4.09 €	4.50 €

Tarif promotionnel camping du 06/04/2024 au 06/07/2024 et du 24/08/2024 au 12/10/2024, remise de 20 % sur l'ensemble des tarifs (sauf camping-car).

❖ Camping-car (la nuitée) du 01/07/2024 au 31/08/2024 pour 2 personnes :

	9.09 €	10.00 €
--	--------	---------

Au-delà de 2 personnes : 5.00 € TTC par adultes et 3.00 € TTC par enfant (de - de 7 ans).

Branchement électrique en sus	4.55 €	5.00 €
-------------------------------	--------	--------

❖ Camping-car (la nuitée) du 01/04/2024 au 30/06/2024 et du 01/09/2024 au 04/11/2024		
❖ Sans branchement électrique	7.27 €	8.00 €
Avec branchement électrique	11.82 €	13.00 €

Au-delà de 2 personnes : 4.00 € TTC par adultes et 2.00 € TTC par enfant (de - de 7 ans).

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le **27 SEP. 2023** SLOW  
ID : 019-211901400-20230925-0452023-DE

Pour tout client réservant quatre semaines ou plus dans l'année une remise de 10 % sera effectuée, non cumulable avec le tarif promotionnel.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Auriac, le 25 Septembre 2023

Le Maire,  
Nicole BARDI



# COMMUNE D'AURIAC

## DEPARTEMENT DE LA CORREZE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Me Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES),  
Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX).

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

### **2023/046 - CAMPING MUNICIPAL LOCATION MOBIL'HOMES - TARIFS 2024**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location des mobil' homes pour l'année 2024 :

	HT	TTC
✓ <u>BASSE SAISON</u> :		
Du 23/03/2024 au 06/07/2024 et du 31/08/2024 au 26/10/2024	272.73 €	300.00 €/semaine
✓ <u>HAUTE SAISON</u> :		
Du 06/07/2024 au 31/08/2024	381.82 €	420.00 €/semaine
✓ <u>PAR JOUR BASSE SAISON</u> :	50.00 €	55.00 €
✓ <u>PAR JOUR HAUTE SAISON</u> :	68.18 €	75.00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 25 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI



# COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Monsieur Bernard SELVES), Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX).

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance

### **2023/047 - LOCATION DU CENTRE DES CLASSES VERTES – ANNEE 2024**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est régulièrement contactée pour la location du centre des classes vertes, hors période d'accueil des classes de découverte de la ville de Paris et de l'association des Vertes Côtes.

Il serait donc souhaitable de déterminer un tarif de location pour les organismes, associations ou les personnes privées intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2024 :

Prix en pension complète par jour et par personne pour les groupes d'enfants (jusqu'à 14 ans) : 42.00 €.

Ou au détail :

- Le petit-déjeuner : 4 €
- Le repas du midi : 11 € (ou panier pique-nique : 9 €)
- Le repas du soir : 11 €
- Hébergement la nuitée : 16 €

Prix en pension complète par jour et par personne pour les groupes d'adultes (plus de 14 ans) : 46.00 €.

Ou au détail :

- Le petit-déjeuner : 4 €
- Le repas du midi : 12 € (ou panier pique-nique : 10 €)
- Le repas du soir : 12 €
- Hébergement la nuitée : 18 €

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives associées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 25 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI



## COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des classes vertes, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES), Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX).

Absent : Mr Philippe DUBOIS

Mme Brigitte MARC a été élue secrétaire.

### **2023/048 – RENOUELEMENT CONVENTION SAUR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat souscrit le 12/06/2020 pour une durée de 3 ans avec la Société SAUR pour la maintenance des installations de production, traitement et distribution d'eau potable est arrivé à échéance le 11/06/2023.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de la Société SAUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce renouvellement de contrat et :

- décide de le reconduire pour une durée de trois ans, pour un montant HT annuel forfaitaire de 9 200.00 €, répartis ainsi :
  - Maintenance électromécanique : 1 205.00 €
  - Conduite, surveillance des installations : 3 300.00 €
  - Permanence de service : 950.00 €
  - Réseau et clientèle : 3 745.00 €

Les prix seront révisés chaque année comme défini à l'article 4 de ladite convention.

- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'exécution de la présente délibération et des formalités administratives associées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 25 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI



# COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Me Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES), Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX).

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

### **2023/049 - DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111.-1-A et suivants dans leur rédaction à venir au 1<sup>er</sup> juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1<sup>er</sup> dont les dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022- 1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

#### **Article 1 – Désignation des référents déontologue**

[j.vay@orange.fr](mailto:j.vay@orange.fr) : **Jacques VAYLEUX**

[mg@mgdc-avocats.fr](mailto:mg@mgdc-avocats.fr) : **Martine GOUT**

Sont désignés en tant que référents déontologues pour les membres du Conseil Municipal.

#### **Article 2 - Modalités de saisine du référent.**

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail.

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023

ID : 019-211901400-20230925-0492023-DE

SLOW

### Article 3 – Rémunération

Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur et dans l'attente d'éléments complémentaires fournis par la DGCL.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 25 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI



# COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES), Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX).

**Absent** : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

### 2023/050 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMCOM XV'D

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications des statuts de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne sont nécessaires.

Ils consistent à modifier l'annexe 1 de la liste des itinéraires de randonnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de modifications des statuts présenté, concernant la liste des itinéraires de randonnées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 25 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI





## ANNEXE 1

Nom du sentier	Type de sentier	Commune(s) traversée(s)
Les Cascades de Murels	PR	Albussac
Les Berges	PR	Argentat-sur-Dordogne
Les Crêtes	PDIPR	Argentat-sur-Dordogne
Les Moulinots	PDIPR	Argentat-sur-Dordogne
De Selves au Puy Murat	PDIPR	Auriac
Le Mystère de Reygades	PR	Bassignac-le-Bas
Entre terre et eaux	PDIPR	Camps-Saint-Mathurin-Léobazel / Mercoeur
La Chapelle d'Artiges	PDIPR	Darzac / Saint-Privat
Les cascades de Murel	PDIPR	Forgès
Le secret de Carbonnières	PDIPR	Goullès
Via Arverna (uniquement le tronçon situé sur le GR 652)	GR 652	Goullès / Saint-Julien-le-Pèlerin
Vers la Maronne	PDIPR	Hautefage
Vieilles Pierres et Paysages	PDIPR	La Chapelle Saint Géraud
Combejean	PDIPR	Monceaux sur Dordogne
Les Chansèves	PR	Monceaux sur Dordogne
Les Deux Puits	PR	Monceaux sur Dordogne
Le Puy Brezou	PDIPR	Neuville / Saint-Hilaire-Taurieux
Entre Auvergne et Limousin	PDIPR	Rilhac-Xaintrie
La Chapelle des Deux Egaux	PDIPR	Saint-Bonnet-Elvert
Le sentier de la Croix de Laval	PDIPR	Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle / Sexcles
L'école buissonnière	PDIPR	Saint-Chamant
Le Puy Bouret	PDIPR	Saint-Cirgues-la-Loutre
Les Tours de Merle	PDIPR	Saint-Geniez-ô-Merle
Les Chemins des Marchands de Parapluies	PDIPR	Saint-Julien-aux-Bois
Les Balcons de la Cère	PDIPR	Saint-Julien-le-Pèlerin
Le Roc Castel	PR	Saint-Martial Entraygues
Les Hameaux de Gramond	PR	Saint Martin La Méanne
Chemin de fer, Chemin de terre	PDIPR	Saint-Sylvain
Les Chapelles	PDIPR	Servièrès-le-Château
Le Puy d'Embesse	PR	Sexcles

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023

ID : 019-211901400-20230925-0502023-DE

Nom du sentier	Type de sentier	Commune(s) traversée(s)
Les Crêtes d'Argentat	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne
Les Berges d'Argentat	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne
Chemin de la Biodiversité	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne
La Souvigné Rau	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne / Saint Chamant
Le Fidèle	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne / Saint Chamant
D'Argentat à Saint Chamant	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne / Saint Chamant / Monceaux Sur Dordogne
Les Vignes de Monceaux	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne / Monceaux Sur Dordogne
Oppidum du Puy du Tour	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne / Monceaux Sur Dordogne
Vasipalaitrodur	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne
Entre Doustre et Dordogne	BASE VTT	Argentat-sur-Dordogne
Le Puy Brezou	BASE VTT	Neuville
Variante Puy Brezou	BASE VTT	Neuville
Grand Tour du Lac de Feyt	BASE VTT	Servières Le Château
Petit Tour du Lac de Feyt	BASE VTT	Servières Le Château
Le Lavoir du Rieu	BASE VTT	Servières Le Château
Ferme du Moyen-Âge	BASE VTT	Servières Le Château
Les Tours de Merle	BASE VTT	Servières Le Château
Les Gorges de la Dordogne	BASE VTT	Servières Le Château
Petit Tour des Gorges	BASE VTT	Servières Le Château
Le Goulois	BASE VTT	Gouilles
Maronne	BASE VTT	Gouilles
La Xaintrie Noire	BASE VTT	Gouilles / Saint Bonnet Les Tours de Merle
Entre Carbonnières et Cère	BASE VTT	Gouilles / Saint Julien Le Pèlerin
Le Plateau	BASE VTT	Gouilles / Saint Julien Le Pèlerin
La Croix Laval	BASE VTT	Saint Bonnet Les Tours de Merle
Autour du Château	BASE VTT	Gouilles / Saint Bonnet Les Tours de Merle
Puy d'Embesse	BASE VTT	Sexcles
Les 4 Puy	BASE VTT	Sexcles
Entre Terre et Eaux	BASE VTT	Mercœur
Le Rocher du Peintre	BASE VTT	Camps-Saint-Mathurin-Léobazel / Mercœur
Entre Sexcles et Saint Bonnet	BASE VTT	Sexcles
Les Ruisseaux	BASE VTT	Saint Julien Le Pèlerin

Accusé de réception en préfecture  
019-200066751-20230601-038-DE  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

# COMMUNE D AURIAC

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le **27 SEP. 2023**

ID : 019-211901400-20230925-0512023-DE

Budget : PRINCIPAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : DECISION MODIFICATIVE Exercice 2023

DM001/2023 - 051

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Me Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES),

Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX).

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		-106,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux 042				681		106,00
<b>Fonctionnement dépenses</b>						
<b>Solde</b>			0,00			
Virement de la section de fonctionnement 040				021	H.O.	-106,00
Bâtiments et installations - Organismes publics 040				2804182	H.O.	106,00
<b>Investissement recettes</b>						
<b>Solde</b>			0,00			

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 25 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI



# COMMUNE D'AURIAC

## DEPARTEMENT DE LA CORREZE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Me Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE).

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

### **2023/052 - SUPPRESSION DE LAMPADAIRES ET EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Une réflexion a ainsi été engagée en partenariat avec la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) dans le cadre du projet « Eclairons Demain » sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle ou totale de l'éclairage public.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

L'enquête réalisée auprès de la population fait ressortir qu'une majorité d'administrés sont favorables à un abaissement général de 23 h 00 à 06 h 00.

Par ailleurs, plusieurs lampadaires jugés inutiles sont à supprimer :

- JOB – PEUCH DE JOB : virage après la maison SCHAPIRA
- LE MONS : Face au N° 21
- LA BOULDOIRE : 1<sup>er</sup> en descendant à gauche
- LE COUDERT : Après maison ADELINÉ en descendant
- VIALAURE : Les deux
- GROUSSAC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide que l'éclairage public sera abaissé à 80 % de 23 h 00 à 06 h 00.
- Décide de la suppression des lampadaires suivants :

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023

ID : 019-211901400-20230925-0522023-DE

- JOB – PEUCH DE JOB : virage après la maison SCHAPIRA
- LE MONS : Face au N° 21
- LA BOULDOIRE : 1<sup>er</sup> en descendant à gauche
- LE COUDERT : Après maison ADELINÉ en descendant
- VIALAURE : Les deux
- GROUSSAC

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 25 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI



# COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Me Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES), Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX).

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

### **2023/053 - TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DES CLASSES VERTES EN GITE D'ETAPE**

La commune d'AURIAC souhaite réaliser des travaux de rénovation du bâtiment des classes vertes en gîte d'étape.

S'agissant d'un projet incluant de nombreux enjeux (techniques, administratifs, financiers, calendaires,) et en l'absence de personnel communal disponible ayant les qualifications nécessaires, la commune souhaite sécuriser la bonne mise en œuvre de ce projet en mobilisant un prestataire externe, en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), pour l'accompagner dans l'ensemble des démarches incluant notamment selon les besoins :

- Aider à l'identification des besoins et des usagers,
- Apprécier les procédures à mettre en œuvre et leurs délais,
- Identifier et missionner si besoin le prestataires complémentaires, pour assurer le bon déroulement des études à venir (diagnostics, géomètre, topographe, géotechnicien, bureau de contrôle, coordonnateur, SPS,...)
- Elaborer les marchés pour consulter puis retenir un maître d'œuvre,
- Assister dans le suivi des études et éventuellement des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'engager les études préalables nécessaires à la réalisation du projet de rénovation du bâtiment des classes vertes en gîte d'étape.
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'Agence départementale Corrèze Ingénierie, en tant qu'Assistant de Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
- AUTORISE Mme le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet visé, dont notamment, dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics, à consulter tous prestataires nécessaires (maître d'œuvre, géomètre ou topographe, géotechnicien, diagnostics, bureaux de contrôle, coordonnateur SPS, diagnostics...).

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le 27 SEP. 2023  
ID : 019-211901400-20230925-0532023-DE

- AUTORISE Mme le Maire à intervenir auprès de partenaires financiers correspondants.
- DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour signer les marchés correspondants et assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Auriac, le 25 Septembre 2023  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Nicole BARDI



Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

27 SEP. 2023

SLOW

ID : 019-211901400-20230925-0542023-DE

# COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq Septembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Septembre 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Me Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Bernard SELVES),  
Mme Sophie GREZE (procuration à Mr Pierre AUTIERE), Mr Jean-Yves LAPEYRE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX).

Absent : Mr Philippe DUBOIS.

Mme Brigitte MARC a été désignée secrétaire de séance.

### **2023/054 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SOLIDARITE ENFANTS AMGHRASS (MAROC)**

Mme le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'Association Solidarité Enfants AMGHRASS représentée par sa Présidente Mme Anita TURQUET, cette association intervient régulièrement pour la scolarisation des enfants isolés dans le Haut Atlas Marocain, région située à l'épicentre du séisme qui a frappé le Maroc le vendredi 08 septembre dernier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'allouer une subvention d'un montant de 200 € à cette association.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023 à l'article 65748.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Auriac, le 25 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI

